

REGARDS SUR L'HISTOIRE

1941-1942
Des copies des plans de la Wehrmacht détournées par un
homme tranquille :

HENRI BRUNET



Henri Brunet. Document Wikipédia site Maitron (DR)

La France a de ces « hommes tranquilles », ces héros discrets qui accomplissent sans bruit des actions exceptionnelles. Henri Brunet fut l'un d'eux.

Il avait 39 ans, deux enfants et avait monté une affaire de cartonnage à Paris, quand il fut mobilisé dans l'Est en 1939 comme officier de réserve du Train avec le grade de capitaine. Mais, quelques mois plus tard, il fut rendu à la vie civile du fait d'une mastoïdite qui avait nécessité une lourde intervention chirurgicale.

À la Débâcle, son état de santé l'incita à s'installer, avec sa famille, à Caen, où il espérait trouver une vie plus facile que dans la capitale occupée. Caen était sa ville natale : il y était né en 1902. Il y avait été lycéen et avait obtenu le baccalauréat, fait rare à l'époque dans une famille de commerçants. Il y créa un petit atelier de reproduction de plans, rue Saint-Manvieu. C'était un père de famille venu chercher le calme.

Mais « presque aussitôt, racontera le général Raymond Pédron⁽¹⁾, il a reçu la visite d'un officier d'état-major allemand : il consentira à exécuter les travaux qu'on lui confiera ou bien son atelier sera réquisitionné et il devra abandonner la place. » Immédiatement il cherche à remédier à cette situation.

Est-il contacté par les Services spéciaux ou cherche-t-il lui-même un contact ? Toujours est-il que, début d'avril 1941, il est dans son bureau avec un agent du S.R. Air, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Louis Esparre, officier de réserve du génie, en poste dans l'Orne.

Rapidement les deux hommes se mettent d'accord : Brunet s'engage à fournir à Esparre tout renseignement recueilli sur la Wehrmacht et toutes les copies qu'il pourra faire des documents allemands passant par son atelier. De plus il assurera la liaison avec d'autres membres du réseau qu'Esparre crée en Normandie, en particulier avec son beau-frère Pierre Doucet qui habite Caen.

C'est ainsi, qu'en avril et mai 1941, il remet à l'agent du S.R. une quinzaine de reproductions de plans de l'armée allemande, « parmi lesquels, précise le général Pédron, deux plans de la structure des sols des régions côtières, quatre ou cinq plans des fortifications de la côte Normande, l'organigramme d'un réseau de transmission, un plan d'évacuation de Caen et des cartes d'état-major. »

Dans le dossier allemand constitué pour le procès de Brunet et de ses compagnons, il sera dit que le détournement des plans a été rendu possible du fait de l'insuffisance de surveillance par les deux sous-officiers allemands détachés dans l'atelier. En effet, ceux-ci ne vérifiaient jamais le nombre des opérations réalisées, écrivaient des lettres, lisaient des journaux et circulaient dans les locaux annexes ou, dira Brunet au tribunal, s'endormaient ou quittaient les lieux. Une seule fois un militaire allemand a eu des soupçons, mais l'enquête n'aboutit à aucun résultat.

(1) Journal *Carrefour* du 18 septembre 1963.

Cependant, un certain nombre de correspondants parisiens d'Esparre viennent d'être arrêtés. Inquiet, ce dernier demande son changement. Il est muté à Perpignan fin 1941 et remplacé à la tête du réseau par le lieutenant de réserve de l'armée de l'Air Robert Jeanne, qui prend contact avec Brunet.

Entre les deux hommes, l'activité clandestine se poursuit, mais les Allemands commencent à avoir des soupçons. Un document de la 716^e division d'infanterie allemande indique qu'en février 1942 déjà les Allemands se sont rendu compte que Brunet, par deux fois, avait essayé de soustraire une copie. Interrogé, celui-ci s'est excusé et a été relâché. Le Service de contre-espionnage de Paris est alerté. Le mois suivant, la tension s'apaise, l'interrogatoire de trois officiers allemands ayant indiqué que plus rien d'anormal n'avait été remarqué dans le travail de Brunet.

Les tirages clandestins sous le bras

C'est lui qui le plus souvent va lui-même remettre à Paris les copies détournées. Pour éviter toutes les caches classiques qui font l'objet des recherches habituelles de la police (bagage, sous-vêtements...), il les porte sous le bras, roulées dans des journaux, et jamais il ne se fera prendre.

Partent ainsi par le train « de nombreux plans de construction de fortifications, dit le général Pédron, plans généraux et plans détaillés, des plans de dépôts de munitions, des cartes renseignées et en particulier la carte des installations défensives d'un secteur côtier, des plans d'installations diverses et notamment le plan du port de Trouville, le plan de l'arsenal de Cherbourg, le plan de l'usine électrométallurgique de Dives, des croquis de positions d'artillerie, des documents intéressant la 716^e division d'infanterie, comme la liste des noms de camouflage de cette division et un organigramme de son réseau téléphonique.... » (Les plans cités ci-dessus sont ceux qui figurent dans le dossier allemand constitué pour le procès d'espionnage. Les informations de telle source sont donc à prendre avec précaution, les affirmations retenues lors des interrogatoires ne reflétant pas forcément la réalité, mais ayant pour objectif de minimiser les actions au profit du renseignement ou de protéger les autres accusés.)

Les services secrets français se chargent de la transmission aux Alliés de cette abondante collecte de renseignements, dont la mise à jour régulière des installations de défense de la Normandie face à un éventuel envahisseur venant de la mer.

La famille d'Henri Brunet ignore tout de ses activités clandestines, alors que, déjà, il est en relation avec l'ingénieur Maury, dont le bureau à la société métallurgique où il travaille sert de boîte aux lettres, l'ingénieur Rouauld de la même entreprise, l'employée de bureau Suzanne Speisser, d'origine alsacienne, qui a pu se glisser dans l'administration de la base aérienne allemande du Bourget.

L'étai se resserre

Un matin de 1942, la Gestapo débarque en force dans l'atelier et le fouille de fond en comble. Les Allemands se sont rendu compte qu'il y avait des fuites dans leur service et ils cherchent. Devant le manque d'indice, l'enquête ne va pas plus loin.

Brunet, qui n'a pas perdu son sang-froid, se dresse et, jouant les offensés, exige une surveillance renforcée.

L'alerte a été chaude, ce qui ne l'empêche pas de continuer à tirer des plans pour le réseau et à se rendre à Paris tous les quinze jours, son paquet sous le bras.

« Le document de la 716^e division d'infanterie allemande, écrit le général Pédron, indique cependant que les Allemands se sont rendu compte qu'un croquis de lignes de canalisations daté du 1^{er} octobre 1942 a été transmis « au service de renseignement ennemi », apparemment par Brunet, au bureau du C.E. de Paris, croient-ils. Toujours est-il que les 10 et 11 octobre, le major Kretschmann, de la Direction du C.E. (allemand) de Paris, vient à Caen s'entretenir confidentiellement de l'événement avec le commandant de la division. Puis il se rend à l'atelier Brunet.

Celui-ci n'a pas l'interdiction de poursuivre ses travaux alors, mais le plus grand secret est exigé des officiers de la division et, désormais, l'exécution de « photocalques » est interdite en dehors des structures internes allemandes, et ceux qui seront demandés à Brunet seront soumis à autorisation préalable. » C'est dire que l'étai se resserre.

Pourtant, le 20 octobre, Brunet fait, sans autorisation, un « photocalque » et il semble, dit le document allemand, qu'un exemplaire ait été transmis au Bureau de renseignements de Paris. À partir de là, toute duplication en dehors des bureaux internes est interdite ; les Allemands achètent une tireuse de plans.

Mais un traître s'est glissé dans le réseau, un certain Rocher, se disant inspecteur de police, agent de renseignements du général de Gaulle, ayant des liaisons avec l'Angleterre. Il propose une transmission plus rapide des documents détournés. En fait il fait partie de la Gestapo, qui a obtenu pour lui la couverture de l'administration française.

Peu à peu, il identifie un à un les membres du réseau et reçoit en confiance des documents à transmettre.

Le procès Brunet

Le 8 novembre 1942, les Anglais et les Américains débarquent en Afrique du Nord, le 11 novembre, les Allemands envahissent la zone libre, leur police déclenche une vaste opération. Elle détient, par le dit Rocher, des preuves irréfutables : des doubles des documents secrets qui viennent de l'atelier de Brunet. Brunet et Jeanne sont arrêtés le jour même. Le 12, c'est le tour de Maury et de Rouauld. Suivent, en décembre, les arrestations de Paulette

Duhalde⁽²⁾, Doucet, Esparre, Mme de Majo-Durazzo et, fin mars, celle de Suzanne Speisser. Toute l'équipe est aux mains des Allemands.

Elle sera jugée au cours du même procès, « le procès Brunet », du 3 au 11 mai 1943, par la cour martiale allemande de Paris. « Les inculpés ne nient pas leurs activités, écrit le général Pédrón. Très dignes, ils affirment avoir voulu continuer à servir leur pays. Ce n'est d'ailleurs pas cela que leur reproche l'accusation et le commissaire du gouvernement ira jusqu'à dire que, placés dans une situation analogue, des Allemands auraient eu la même conduite qu'eux. Mais le préjudice causé à l'armée allemande est d'une telle importance que le tribunal juge qu'il ne peut que se référer à l'impérieuse nécessité de protéger sans faiblesse le Reich et le peuple allemand. »

Le texte du jugement allemand dit : « Les aveux de l'accusé Brunet sont complets... Il a déclaré qu'il a toujours espéré que la France reprendrait le combat. Aussi, dans cette attente, il ne s'était jamais considéré comme démobilisé et il s'était promis de continuer à combattre pour son pays. Toutefois, en raison des suites de la grave méningite dont il avait souffert, il ne lui avait pas toujours été possible d'envisager les conséquences que pouvait avoir son activité. En outre, bien que 4 000 plans de l'armée allemande soient passés entre ses mains, il n'a jamais été instruit ni mis en garde contre les activités d'espionnage par les autorités allemandes ».

La cour martiale se montre indisposée par la défense de Brunet qui invoque les suites de sa méningite pour tenter d'atténuer sa responsabilité. « Son attitude devant le tribunal, au cours de l'instruction et quand il était en liberté, est-il écrit dans son dossier allemand, prouve d'une façon formelle et sans aucun doute qu'il ne s'agit là que d'un mensonge. À son premier interrogatoire, l'intéressé avait fait ressortir les motifs patriotiques de son activité. Brunet s'est rendu coupable d'une activité particulièrement dangereuse qui certes a été stimulée par l'incompréhensible insouciance des autorités militaires allemandes. »

Le 11 mai 1943, la peine de mort est prononcée à l'encontre de Brunet, de Jeanne, d'Esparre, de Doucet, de Suzanne Speisser et de Mme Majo-Durazzo (qui verra sa peine commuée en travaux forcés à perpétuité), tandis que Paulette Duhalde, Maury et Rouault sont condamnés à des peines de prison.

Brunet tombe gravement malade. Le 27 mai, le jugement en ce qui le concerne est provisoirement suspendu, dans l'attente d'une expertise par des médecins spécialistes qui concluent à une diminution de la responsabilité personnelle.

Mme Brunet fait toutes les démarches possibles pour obtenir sa grâce. En vain. Le 18 septembre 1943, le recours en grâce est définitivement refusé et le 20 au matin, Henri Brunet est exécuté à Paris.

(2) Voir l'article de Marie Descours Gatard, bulletin 255, p. 21.

Son corps sera ramené à Caen quelques mois plus tard et solennellement inhumé. Déclaré « Mort pour la France », il sera fait chevalier de la Légion d'honneur et recevra la médaille de la Résistance. Son nom sera donné à un groupe scolaire de Caen. Il est inscrit sur le mémorial de Ramatuelle.

L'extrême simplicité dont ne s'est jamais départi cet homme tranquille ajoute encore à la grandeur de son courage. Dans sa magnifique lettre d'adieu, il recommande à ses enfants de ne jamais transiger avec « le devoir, l'honneur et la pureté. »

Marie Descours-Gatard
Membre du conseil d'administration de l'AASSDN